



Assemblée générale

Distr. générale
17 mars 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005*

Titre IX Contrôle interne

Chapitre 30 Contrôle interne

(Programme 25 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)*

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
A. Direction exécutive et administration	6
B. Programme de travail	8
Sous-programme 1. Audit interne	9
Sous-programme 2. Contrôle, évaluation et conseils	12
Sous-programme 3. Investigations	17
C. Appui au programme	19
Annexe	
Produits récurrents qui ne seront pas exécutés durant l'exercice biennal 2004-2005	24

* Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session (A/58/6/Rev.1)*.



Chapitre 30

Contrôle interne

(Programme 25 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)

Vue d'ensemble

- 30.1 Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI), dirigé par un secrétaire général adjoint, est chargé d'exécuter le programme de travail établi au titre du présent chapitre.
- 30.2 Les activités du BSCI relèvent du programme 25 (Contrôle interne) du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.
- 30.3 Le programme 25 du plan à moyen terme a pour objectif général d'accroître l'efficacité de l'exécution de tous les programmes, grâce à l'amélioration constante des mécanismes de contrôle interne de l'Organisation. La stratégie retenue pour réaliser cet objectif vise à permettre aux États Membres et à l'Organisation de s'assurer que les activités entreprises dans le cadre du programme sont conformes aux dispositions des résolutions, règlements, règles et politiques de l'ONU; que l'on obtient de meilleurs résultats, grâce à la mise en évidence de tous les facteurs ayant une incidence sur la productivité et sur l'efficacité de l'exécution des programmes; que les manoeuvres frauduleuses, les gaspillages, les abus, les malversations et les irrégularités de gestion sont détectés et que des mesures de prévention sont prises à cet égard. L'action du BSCI vise à améliorer la gestion des ressources humaines et des ressources financières de l'Organisation, à favoriser la transparence dans l'attribution des tâches et des responsabilités, à perfectionner les systèmes de contrôle interne en veillant à ce que les recommandations relatives au contrôle soient suivies d'effet et à protéger les actifs de l'Organisation. En outre, dans l'accomplissement de ses tâches, le BSCI coordonne ses activités avec celles du Comité des commissaires aux comptes et celles du Corps commun d'inspection et s'assure ainsi que le contrôle interne couvre tout le champ souhaité, tout en évitant que les activités respectives de ces différents organes ne se chevauchent. Par ailleurs, le BSCI travaille en étroite relation avec les autres services d'inspection et de contrôle du système des Nations Unies.
- 30.4 En août 2001, à l'issue d'un examen interne approfondi de tous les sous-programmes, qui a inclus l'examen de l'intérêt fonctionnel et opérationnel d'une fusion du Groupe central d'évaluation et du Groupe central de contrôle et d'inspection, et ainsi que l'avait recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 (A/54/7, par. IX.7), les quatre précédents sous-programmes ont été regroupés en trois sous-programmes. La structure du BSCI se présente à présent de la façon suivante : Bureau du Secrétaire général adjoint, Division de l'audit interne, Division du contrôle, de l'évaluation et du conseil de gestion, Division des investigations et Service administratif.
- 30.5 Les responsabilités de chaque unité administrative seront gérées de manière à assurer que les fonctions se complètent mutuellement et produisent une synergie naturelle permettant de couvrir toutes les activités de contrôle. Le Bureau entend continuer d'établir des profils concis de clients qui illustreront « l'état de santé » d'un programme ou d'un département en faisant la synthèse de toutes les activités de contrôle interne effectuées en ce qui concerne le client considéré. Par l'application d'une conception horizontale, le Bureau déterminera également la viabilité et l'efficacité des contrôles de gestion exercés par l'Organisation sur les services centraux d'appui qui concernent des activités de gestion comportant des risques élevés – personnel, gestion de trésorerie, achats, voyages – dans les différents lieux d'affectation. L'accent continuera d'être mis

sur l'autosurveillance et l'auto-évaluation de la part des directeurs de programme, qui bénéficieront des conseils du Bureau.

- 30.6 Afin de renforcer la réalisation des objectifs de l'Organisation en matière de parité entre les sexes, le BSCI entreprend un certain nombre d'activités. Le Bureau du Secrétaire général adjoint assure la coordination des programmes réalisés par le BSCI pour superviser les efforts déployés par l'ONU dans ce domaine. Au niveau opérationnel, le BSCI continue de prendre en compte les questions de parité entre les sexes dans ses activités, en particulier dans le cadre de son travail d'évaluation, de suivi, d'inspection et d'audit. Il évalue les progrès réalisés en ce qui concerne l'instauration de mesures visant à réaliser les objectifs définis par le Secrétariat en la matière et fait rapport sur l'application des recommandations y relatives. Le BSCI examine également la possibilité de ventiler les informations selon le sexe pour ce qui est de l'exécution des programmes.
- 30.7 En outre, le BSCI vise à aider l'Organisation à obtenir de meilleurs résultats en déterminant les éléments qui ont une incidence sur l'application efficace et rationnelle des programmes, tels que ceux-ci ont été énoncés dans le plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire (A/56/326). Le rapport sur l'exécution du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 fera notamment le bilan des progrès accomplis par les départements et bureaux dans la réalisation des objectifs définis dans la Déclaration.
- 30.8 Les principales réalisations escomptées de la part du Département et les indicateurs de succès pour l'exercice biennal 2004-2005 sont présentés, avec les ressources requises, sous les grandes rubriques Programme de travail et Direction exécutive et administration. Leur répartition est indiquée dans le tableau 30.1.

Tableau 30.1

Répartition des réalisations escomptées et des indicateurs de succès, par grande rubrique

<i>Rubrique</i>	<i>Nombre de réalisations escomptées</i>	<i>Nombre d'indicateurs de succès</i>
A. Direction exécutive et administration	3	4
B. Programme de travail		
1. Audit interne	4	4
2. Contrôle, évaluation et conseils	11	11
3. Investigations	1	2
Total	19	21

- 30.9 Le total des ressources nécessaires pour le Bureau des services de contrôle interne pour l'exercice biennal 2004-2005 s'élève à 21 413 300 dollars, soit une augmentation de 466 700 dollars par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2002-2003. Cette augmentation globale des ressources est imputable à la création d'un poste (D-2) dans la Division des investigations ainsi qu'à une augmentation des crédits demandés au titre des consultants et des frais généraux de fonctionnement, augmentation qui est en partie compensée par des réductions dans les autres dépenses de personnel et au titre du mobilier et du matériel.
- 30.10 La répartition des ressources entre les différents sous-programmes a été soigneusement examinée de manière à assurer un déploiement optimal des ressources limitées dont dispose le BSCI. À cet égard, on compte renforcer la grande rubrique Direction exécutive et administration par la mise en place d'une capacité d'appui en matière de technologies de l'information grâce au redéploiement des ressources existantes. La Division des investigations et le Service administratif seraient

également renforcés, tandis que la Division du contrôle, de l'évaluation et du conseil de gestion libérerait des ressources en redéployant des postes.

- 30.11 Les fonds extrabudgétaires, estimés à 23 086 100 dollars, seront utilisés pour des activités d'audit et d'investigation menées auprès des fonds et programmes des Nations Unies, de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, du Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI), de la Commission d'indemnisation des Nations Unies, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, du Tribunal pénal international pour le Rwanda, des activités de coopération technique et des opérations de maintien de la paix. Ils seront également utilisés pour améliorer les compétences professionnelles en matière de contrôle interne ainsi que pour renforcer les moyens dont est dotée l'Organisation pour assurer l'intégrité de ses opérations.
- 30.12 La ventilation des ressources prévues au présent chapitre, en pourcentages estimatifs, est indiquée dans le tableau 30.2.

Tableau 30.2

Répartition des ressources par grande rubrique, en pourcentage

<i>Rubrique</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Direction exécutive et administration	7,2	2,8
B. Programme de travail		
Sous-programme 1. Audit interne	41,8	72,6
Sous-programme 2. Contrôle, évaluation et conseils	20,7	5,0
Sous-programme 3. Investigations	23,4	18,2
C. Appui au programme	6,9	1,4
Total	100,0	100,0

- 30.13 L'accroissement des ressources à inscrire au budget ordinaire sera de 2,2 % avant réévaluation des coûts. Cela représente une nette stabilisation par rapport aux quelques exercices biennaux antérieurs, durant lesquels l'accroissement des ressources avait été nettement plus prononcé eu égard à la nécessité d'appuyer l'expansion du Bureau nouvellement créé.

Tableau 30.3

Ressources nécessaires, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Rubrique	2000-2001 Dépenses effectives	2002-2003 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2004-2005 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
A. Direction exécutive et administration	2 590,7	1 388,1	146,1	10,5	1 534,2	109,3	1 643,5
B. Programme de travail	15 884,8	18 193,6	199,3	1,0	18 392,9	1 235,0	19 627,9
C. Appui au programme	–	1 364,9	121,3	8,8	1 486,2	89,8	1 576,0
Total (1)	18 475,5	20 946,6	466,7	2,2	21 413,3	1 431,1	22 847,4

2) *Fonds extrabudgétaires*

	2000-2001 Dépenses effectives	2002-2003 Dépenses estimatives	2004-2005 Dépenses prévues
A. Direction exécutive et administration	–	1 017,5	646,9
B. Programme de travail	7 360,1	18 100,1	22 115,4
C. Appui au programme	–	–	323,8
Total (2)	7 360,1	19 117,6	23 086,1
Total [(1) + (2)]	25 835,6	40 064,2	45 933,5

Tableau 30.4

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2002- 2003	2004- 2005	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2002- 2003	2004- 2005
			2002- 2003	2004- 2005	2002- 2003	2004- 2005		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	2	–	–	–	–	1	2
D-1	4	4	–	–	2	2	6	6
P-5	12	12	–	–	7	12	19	24
P-4/3	35	35	–	–	39	50	74	85
P-2/1	8	8	–	–	2	2	10	10
Total partiel	61	62	–	–	50	66	111	128
Agents des services généraux								
1re classe	9	9	–	–	–	–	9	9
Autres classes	20	20	–	–	21	24	41	44
Total partiel	29	29	–	–	21	24	50	53

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2002- 2003	2004- 2005	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2002- 2003	2004- 2005
			2002- 2003	2004- 2005	2002- 2003	2004- 2005		
Autres catégories								
Agents locaux	1	1	–	–	1	1	2	2
Total	91	92	–	–	72^a	91^b	163	183

^a 2002-2003 : postes financés à l'aide de fonds extrabudgétaires au titre des activités extrabudgétaires de contrôle dans les fonds et programmes (1 poste P-4 et 1 poste d'agent local); à la Commission d'indemnisation des Nations Unies (1 poste P-4); au HCR [1 poste D-1, 2 postes P-5, 5 postes P-4, 5 postes P-3, 1 poste P-2 et 4 postes d'agent des services généraux (autres classes)]; au CCI (1 poste P-2); dans les activités de fonds extrabudgétaires : PNUCID (1 poste P-4), appui au programme (activités de fonds extrabudgétaires) [1 poste P-4, 1 poste P-3 et 2 postes d'agents des services généraux (autres classes)]; activités de coopération technique [1 poste P-4 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes)]; appui aux activités de maintien de la paix [1 poste D-1, 2 postes P-5, 7 postes P-4, 3 postes P-3, 3 postes d'agent des services généraux (autres classes)] et missions de maintien de la paix [3 postes P-5, 7 postes P-4, 6 postes P-3, 11 postes d'agent des services généraux (autres classes)], soit au total 72 postes.

^b 2004-2005 : postes financés à l'aide de fonds extrabudgétaires au titre des activités extrabudgétaires de contrôle dans les fonds et programmes (1 poste P-4 et 1 poste d'agent local); à la Commission d'indemnisation des Nations Unies (1 poste P-4); au HCR [1 poste D-1, 2 postes P-5, 4 postes P-4, 4 postes P-3, 1 poste P-2 et 3 postes d'agent des services généraux (autres classes)]; au CCI (1 poste P-2); dans les activités de fonds extrabudgétaires : PNUCID (1 poste P-4); appui aux programmes (activités de fonds extrabudgétaires) [1 poste P-4, 1 poste P-3 et 2 postes d'agent des services généraux (autres classes)]; activités de coopération technique [(1 poste P-4 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes)]; appui aux activités de maintien de la paix [1 poste D-1, 3 postes P-5, 8 postes P-4, 5 postes P-3, 5 postes d'agent des services généraux (autres classes)] et missions de maintien de la paix [7 postes P-5, 12 postes P-4, 11 postes P-3, 13 postes d'agent des services généraux (autres classes)], soit au total 91 postes.

A. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 1 534 200 dollars

- 30.14 Le Bureau du Secrétaire général adjoint assure la planification stratégique et le suivi d'ensemble des activités du Bureau des services de contrôle interne. Le Bureau privilégiera l'utilisation efficace et stratégique des technologies informatiques au service de l'innovation et de l'amélioration de la gestion.
- 30.15 Le Bureau du Secrétaire général adjoint coordonne l'accomplissement des trois sous-programmes, assure la liaison entre le Bureau, le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et le Corps commun d'inspection, et entretient des relations de travail étroites avec les autres services d'inspection et de contrôle des fonds et programmes opérationnels, et du système des Nations Unies.
- 30.16 De plus, le Bureau du Secrétaire général adjoint contrôle minutieusement la qualité des rapports présentés par le BSCI à l'Assemblée générale, supervise l'emploi des ressources, donne des indications concernant le suivi du comportement professionnel et centralise le contrôle de la suite donnée aux recommandations du BSCI.

Tableau 30.5

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Faire en sorte que les programmes, les activités et les opérations soient exécutés et gérés de manière efficace et productive, en conformité avec les textes en portant autorisation, et faciliter les progrès de la transparence et de la responsabilisation.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Amélioration de la coordination avec les départements et les bureaux clients, et les organes de décision et de contrôle, ainsi qu'au sein du Bureau, y compris en ce qui concerne l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes.

b) Amélioration de la qualité des services assurés à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, aux départements et bureaux clients, notamment par l'amélioration des services informatiques fournis aux divisions du Bureau.

c) Gestion efficace et stratégique du programme de travail, bien soutenu par le personnel.

a) Réunions périodiques de coordination des orientations et de la gestion, des initiatives visant les technologies de l'information et de la communication, de la planification stratégique et de la gestion du personnel.

b) i) Satisfaction exprimée par les organes de l'Assemblée générale et les départements et bureaux clients;
ii) Satisfaction suscitée par la prestation des services informatiques.

c) Initiatives stratégiques lancées en temps voulu.

Facteurs externes

30.17 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et déboucher sur les réalisations escomptées sous réserve que les Divisions donnent assez de temps au départ, que les clients communiquent leurs réactions sans tarder et que les parties extérieures se montrent coopératives.

Produits

30.18 Les services suivants seront assurés au cours de l'exercice biennal 2004-2005 :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Service fonctionnel de la Cinquième Commission (6);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport annuel analytique et récapitulatif à l'Assemblée générale sur les activités du Bureau des services de contrôle interne et rapports ponctuels à l'Assemblée générale sur des activités spécifiques du Bureau (2);
 - b) Services de contrôle interne (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) : organisation de réunions et suite à leur donner; planification et initiatives stratégiques.

Tableau 30.6

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	1 278,8	1 398,0	5	6
Autres rubriques	109,3	136,2	–	–
Total	1 388,1	1 534,2	5	6
Fonds extrabudgétaires	1 017,5	646,9	1	1

- 30.19 Les ressources prévues, d'un montant de 1 534 200 dollars (calculées sur la base du coût intégral), permettront de financer six postes au Bureau du Secrétaire général adjoint. Quatre de ces postes sont maintenus depuis l'exercice biennal précédent, les deux autres (1 P-4 et 1 agent des services généraux de 1re classe) seraient transférés depuis la Division du contrôle, de l'évaluation et du conseil de gestion, de manière à constituer un Groupe de l'informatique qui assurerait un appui technologique aux trois programmes de travail. En outre, un poste P-5 serait transféré au Service administratif. Les ressources inscrites aux rubriques autres que les postes seront consacrées au personnel temporaire (autre que pour les réunions), aux heures supplémentaires, aux services de consultants, aux voyages du Secrétaire général adjoint et/ou du représentant qu'il aura désigné, aux dépenses de représentation, aux frais généraux de fonctionnement, aux fournitures de bureau, au mobilier et au matériel informatique.

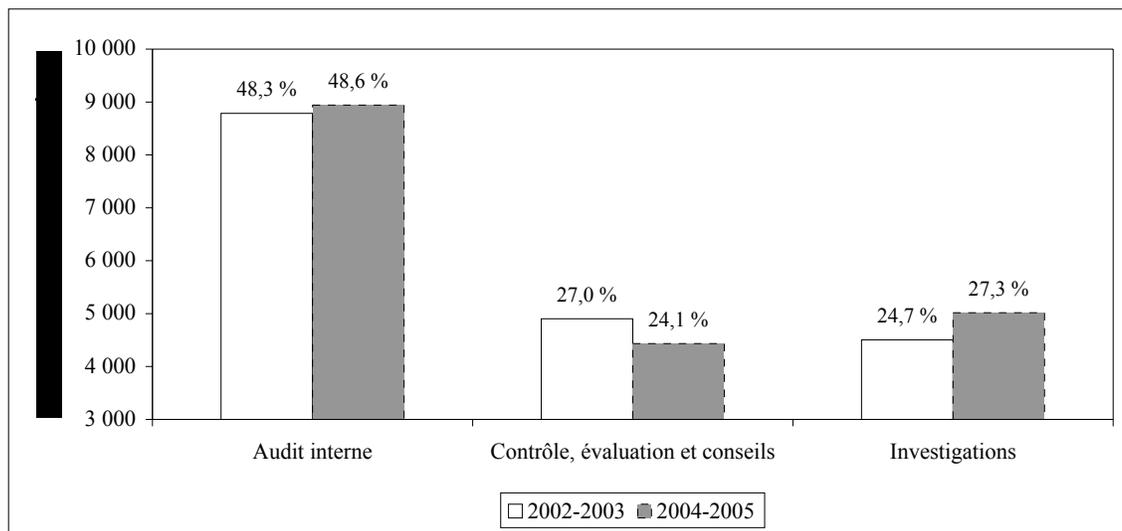
B. Programme de travail

Tableau 30.7

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
1. Audit interne	8 785,5	8 941,4	40	41
2. Contrôle, évaluation et conseils	4 904,0	4 433,0	20	18
3. Investigations	4 504,1	5 018,5	20	21
Total	18 193,6	18 392,9	80	80
Fonds extrabudgétaires	18 100,1	22 115,4	71	87

Prévisions de dépenses financées par le budget ordinaire, par sous-programme



**Sous-programme 1
Audit interne**

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 8 941 400 dollars

- 30.20 C'est la Division de l'audit interne qui est chargée de ce sous-programme.
- 30.21 La Division de l'audit interne applique une stratégie consistant à augmenter progressivement, de façon sensible, le nombre et la portée de ses missions qui pourront prendre la forme d'audits opérationnels, d'audits de gestion, d'audits des programmes ou d'audits d'optimisation des ressources. Les vérifications auxquelles elle procède ont pour objet d'apprécier la mesure dans laquelle les règlements, règles, politiques et procédures de l'Organisation, de même que les directives des organes délibérants sont respectées, d'évaluer la qualité des opérations et de vérifier que les contrôles internes mis en place pour garantir la réalisation des objectifs des programmes sont bien pensés et efficaces, et de mettre en lumière les secteurs d'activités des différents départements, fonds et programmes où une amélioration des contrôles internes et des procédures s'impose pour ramener à un niveau minimum des risques particulièrement élevés.
- 30.22 Les travaux de la Division, pour avoir l'efficacité et le rendement les plus élevés possible pour les opérations de l'Organisation, qui se déroulent dans le monde entier, sont organisés en sept sections : cinq au Siège, une à Genève et une à Nairobi.

Tableau 30.8

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Faire en sorte que les programmes, les activités et les opérations soient exécutés et gérés par les directeurs de programme de manière efficace et productive, en conformité avec les textes en portant autorisation.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

a) Application plus stricte des directives de l'Assemblée générale, ainsi que des règlements, des règles, des politiques et des procédures établis, y compris en ce qui concerne l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes.

b) Accroissement de la transparence et renforcement de l'obligation de rendre compte au sein de l'Organisation.

c) Utilisation plus efficace des ressources financières.

a) Diminution du nombre de cas de non-respect décelés lors des audits.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 153 recommandations
 2002-2003 (estimation) : 206 recommandations
 2004-2005 (objectif) : 165 recommandations

b) Augmentation du nombre de recommandations visant une délégation officielle de pouvoir, des définitions d'emploi à jour, et des procédures opérationnelles entièrement explicitées par écrit, confiant clairement des responsabilités à tel ou tel fonctionnaire défini, de manière que tous soient obligés de rendre compte à tous les échelons de l'Organisation.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 39 recommandations critiques
 2002-2003 (estimation) : 18 recommandations critiques
 2004-2005 (objectif) : 30 recommandations critiques

c) Augmentation du montant des économies réalisées, ou des dépenses excessives mises en évidence, grâce aux contrôles.

Mesures des résultats :

2000-2001 : montant mis évidence :
 38,7 millions de dollars des États-Unis
 2002-2003 (estimation) : montant mis en évidence : 41 millions de dollars des États-Unis
 2004-2005 (objectif) : montant mis en évidence :
 45 millions de dollars des États-Unis

d) Amélioration de la coordination avec les organes de contrôle externe.

d) Augmentation du nombre de réunions, de consultations et de missions communes avec des organes de contrôle externe, permettant d'améliorer la coordination et la coopération, de réduire les doublons et les chevauchements de domaines vérifiés par les organes de contrôle interne et externe.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 2 réunions, consultations et missions communes

2002-2003 (estimation) : 4 réunions, consultations et missions communes

2004-2005 (objectif) : 7 réunions, consultations et missions communes

Facteurs externes

- 30.23 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et déboucher sur les réalisations escomptées pour autant : a) que les départements et bureaux de l'ONU contrôlés collaborent à l'application des recommandations; b) que l'infrastructure nécessaire pour mettre en oeuvre les recommandations existe dans l'ensemble de l'Organisation; c) que des domaines appropriés soient définis pour les missions communes avec d'autres organes de contrôle externe, et que le Comité des commissaires aux comptes ou le Corps commun d'inspection soient coopératifs.

Produits

30.24 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2004-2005 sont les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels : Cinquième Commission (8);
 - b. Documentation : rapports établis par les auditeurs à l'issue de leurs missions (8);
 - b) Services de contrôle interne (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires). Deux réunions communes, quatre consultations et une grande mission communes avec le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection; 30 recommandations critiques visant à renforcer l'obligation de rendre compte à l'Organisation; établissement de rapports d'audit à l'intention des directeurs de programme (jusqu'à 112 au cours de l'exercice); examen de la suite donnée par les départements et bureaux aux recommandations.

Tableau 30.9

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	8 296,8	8 484,4	40	41
Autres rubriques	488,7	457,0	–	–
Total	8 785,5	8 941,4	40	41
Fonds extrabudgétaires	16 000,3	16 758,0	66	67

- 30.25 Le montant de 8 941 400 dollars permettra de maintenir 40 postes, de transférer un poste d'auditeur (P-2) à la Division du contrôle, de l'évaluation et du conseil de gestion en échange d'un poste P-3 et d'un poste d'agent des services généraux (1re classe) transférés depuis cette division à la Division de l'audit interne, d'engager du personnel temporaire et de financer les heures supplémentaires, les services de consultants, les frais de voyage, les frais généraux de fonctionnement, les achats de fournitures de bureau et le coût du mobilier et du matériel de bureau.

Sous-programme 2

Contrôle, évaluation et conseils

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 4 433 000 dollars

- 30.26 Ce sous-programme est placé sous la responsabilité de la Division du contrôle, de l'évaluation et du conseil de gestion.
- 30.27 Le regroupement de quatre fonctions de supervision – contrôle, inspection, évaluation et conseil de gestion – au sein d'une division unique a permis de renforcer la collaboration interdisciplinaire, la polyvalence et les synergies. La Division s'applique essentiellement à fournir un appui spécialisé pour développer la gestion axée sur les résultats dans l'ensemble de l'Organisation. Elle assure également la prestation de services de conseil sur les mesures à prendre pour corriger des situations ou régler des problèmes.

Tableau 30.10

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Contrôle et inspection centraux

Objectif : Renforcer l'exécution des programmes en contrôlant leur mise en oeuvre, en vue de déterminer si elle est satisfaisante, si elle respecte les échéances, si elle est conforme aux textes portant autorisation, si elle permet véritablement d'atteindre les objectifs des programmes et si les ressources sont utilisées de façon rationnelle.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Contrôle plus efficace exercé par les directeurs de programme sur le déroulement des activités prévues et l'obtention des réalisations escomptées.

a) Augmentation du nombre des directeurs de programme adoptant (par l'intermédiaire des directeurs des sous-programmes) des procédures de contrôle et des plans de travail pour suivre les progrès accomplis dans l'exécution des produits programmés et dans l'obtention des réalisations escomptées.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 25 %
2002-2003 (estimation) : 40 %
2004-2005 (objectif) : 60 %

b) Meilleur respect des délais pour l'établissement de rapports sur l'exécution des programmes par les directeurs de programme.

b) Nombre de programmes pour lesquels les délais sont respectés.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 44 %
2002-2003 (estimation) : 50 %
2004-2005 (objectif) : 60 %

c) Amélioration de la gestion des programmes et des pratiques administratives à la suite des inspections.

c) Nombre de recommandations appliquées par les directeurs de programme.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 45 %
2002-2003 (estimation) : 45 %
2004-2005 (objectif) : 55 %

Évaluation centrale

Objectif 1 : Permettre aux organes intergouvernementaux de déterminer de la manière la plus systématique et la plus objective possible l'efficacité et la productivité des activités de l'Organisation eu égard à leurs objectifs.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Amélioration de l'assistance apportée aux organes intergouvernementaux pour les aider à évaluer l'intérêt, l'efficacité et la productivité des programmes et des activités prescrits.

a) Accroissement du pourcentage de recommandations formulées dans les rapports d'évaluation approfondie qui auront été approuvées par le Comité du programme et de la coordination et l'Assemblée générale.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 65 %

2002-2003 (estimation) : 65 %

2004-2005 (objectif) : 75 %

b) Amélioration de la coordination avec les organes de contrôle externe.

b) Augmentation du nombre de réunions, d'accords et de missions conjointes avec des organes de contrôle externe.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 2 activités conjointes

2002-2003 (estimation) : 2 activités conjointes

2004-2005 (objectif) : 3 activités conjointes

Objectif 2 : Donner au Secrétariat et aux États Membres les moyens d'une réflexion systématique visant à accroître la productivité des grands programmes de l'Organisation.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Application d'une plus forte proportion de recommandations figurant dans les rapports d'évaluation qui auront été approuvées.

a) Accroissement du nombre de recommandations approuvées mises en oeuvre par les directeurs de programme.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 70 %

2002-2003 (estimation) : 70 %

2004-2005 (objectif) : 80 %

b) Amélioration de la qualité des recommandations faites à l'issue des évaluations.

b) Augmentation du nombre des constatations faites par les membres du Comité du programme et de la coordination sur l'amélioration de la qualité des recommandations qui figurent dans les rapports d'évaluation.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 0 %

2002-2003 (estimation) : 20 %

2004-2005 (objectif) : 25 %

- c) Renforcement du rôle de l'auto-évaluation à l'intérieur de l'Organisation.
- c) Augmentation du nombre de sous-programmes qui auront été régis par des procédures normalisées pour la conduite des auto-évaluations et des autres évaluations et la prise en compte de leurs résultats dans les activités correspondantes (analyse des modifications à apporter et propositions d'ajustement).

Mesures des résultats :

2000-2001 : 50 %

2002-2003 (estimation) : 50 %

2004-2005 (objectif) : 60 %

Conseils de gestion

Objectif : Faire en sorte que les programmes, les activités et les opérations soient exécutés et gérés par les directeurs de programme de manière efficace et productive, en conformité avec les textes en portant autorisation.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Application plus stricte des directives de l'Assemblée générale, ainsi que des règlements, des règles, des politiques et des procédures en vigueur.

a) Retour d'information positif des clients sur l'utilité des services de conseil en gestion pour les directeurs de programme qui font mieux appliquer ces dispositions.

Mesures des résultats :

2000-2001 : À déterminer

2002-2003 (estimation) : 85 %

2004-2005 (objectif) : 90 %

b) Accroissement de la transparence et renforcement de l'obligation de rendre compte au sein de l'Organisation.

b) Confirmation par les clients que ce résultat a bien été acquis.

Mesures des résultats :

2000-2001 : à déterminer

2002-2003 (estimation) : 85 %

2004-2005 (objectif) : 90 %

c) Gestion plus rationnelle et plus efficace des programmes grâce aux services de conseil en gestion fournis aux départements.

c) Nombre de départements clients qui auront adopté une approche structurée de la gestion du changement pour des initiatives nouvelles.

Mesures des résultats :

2000-2001 : à déterminer

2002-2003 (estimation) : 3 départements clients

2004-2005 (objectif) : 3 départements clients

Facteurs externes

30.28 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et déboucher sur les réalisations escomptées dans l'hypothèse où : a) le système de responsabilisation sera renforcé pour le contrôle global de l'exécution des programmes et l'établissement des rapports connexes, ainsi que pour l'application des recommandations issues des inspections dans l'ensemble de l'Organisation; b) les organes intergouvernementaux s'appliqueront davantage à inclure dans leurs conclusions des évaluations de la qualité des recommandations formulées par le BSCI; c) le Corps commun d'inspection mettra davantage l'accent sur les aspects liés à l'évaluation dans ses travaux; et d) les directeurs de programme se montreront plus sensibles à l'importance des auto-évaluations et à la nécessité de renforcer les compétences techniques pour la conduite de ces opérations.

Produits

30.29 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2004-2005 sont les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels : Cinquième Commission (11);
 - b. Documentation : rapport biennal sur le renforcement du rôle de l'évaluation (1); rapports sur les inspections initiales ou complémentaires menées dans un certain nombre de départements du Secrétariat et de commissions régionales (5); rapports sur les services de conseil en gestion, selon les besoins (2);
 - ii) Comité du programme et de la coordination et comités intergouvernementaux ou comités d'experts connexes :
 - a. Services fonctionnels : Comité du programme et de la coordination (10); autres comités intergouvernementaux et comités d'experts qui sont directement intéressés par les différents programmes évalués (20);
 - b. Documentation : rapport d'évaluation approfondie sur les établissements humains (1); rapport d'évaluation approfondie sur l'administration publique, le financement et le développement (1); rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation pour l'exercice biennal 2002-2003 (1); rapports d'évaluation sur des thèmes choisis par le Comité du programme et de la coordination (2); examen triennal de l'évaluation approfondie portant sur les affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et les activités d'appui et de coordination à l'intention du Conseil économique et social (1); examen triennal de l'évaluation approfondie portant sur les affaires juridiques (1); examen triennal de l'évaluation approfondie relative à la population (1); examen triennal de l'évaluation approfondie relative au développement durable (1);
- b) Services de contrôle interne (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
 - i) Contrôle : renforcer l'efficacité du Système intégré de suivi en tant qu'instrument de contrôle interne et appuyer le processus de mise en place de la budgétisation axée sur les résultats; contrôler périodiquement l'exécution des programmes qui figurent dans tous les chapitres du budget-programme et communiquer des informations en retour aux directeurs de programme; aider les directeurs de programme à renforcer leurs opérations de contrôle et d'autocontrôle pour appuyer la mise en place du système de gestion axée sur les résultats;

- ii) Inspections : mener des inspections dans un certain nombre de départements du Secrétariat et de commissions régionales; suivre l'application des recommandations formulées à l'issue des inspections et faire rapport au Secrétaire général sur la situation au regard de leur mise en oeuvre;
- iii) Évaluations : aider les départements et bureaux à mener à bien leurs propres activités d'évaluation en répondant à leurs questions, en organisant des stages de formation et en publiant un manuel et des bulletins périodiques; aider à évaluer l'impact des activités du Département de l'information; encourager les auto-évaluations effectuées par les départements et bureaux pour appuyer la mise en place d'un système de gestion axée sur les résultats en fournissant des directives, en organisant des activités de formation et en répondant à des demandes de renseignements; vérifier que les départements et bureaux appliquent les recommandations (issues des évaluations) qui auront été approuvées;
- iv) Études de la gestion : offrir des services de conseil en gestion sur demande.

Tableau 30.11

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	4 679,4	4 216,4	20	18
Autres rubriques	224,6	216,6	–	–
Total	4 904,0	4 433,0	20	18
Fonds extrabudgétaires	532,0	1 152,8	2	5

30.30 Le montant de 4 433 000 dollars permettra de financer 18 postes existants et les dépenses afférentes aux rubriques connexes. Pour le calcul des effectifs, on a tenu compte du fait qu'un poste d'administrateur P-4 et un poste d'agent des services généraux (autres classes) seront transférés au Bureau du Secrétaire général adjoint et à la Division de l'audit interne, respectivement. Par ailleurs, un poste P-3 sera transféré à la Division de l'audit interne en échange d'un poste P-2. Les ressources demandées pour les autres rubriques accusent une légère diminution et elles correspondent aux objets de dépense suivants : personnel temporaire et heures supplémentaires, services de consultants, voyages des fonctionnaires, services contractuels, fournitures de bureau et accessoires, mobilier et matériel de bureau.

**Sous-programme 3
Investigations**

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 5 018 500 dollars

- 30.31 Ce sous-programme relève de la Division des investigations.
- 30.32 Depuis la création du BSCI en 1994, le nombre des demandes d'investigation a constamment augmenté. La répartition des demandes d'investigation en 2002 était la suivante : services du Secrétariat : 25 %; autres services : 35 %; et missions de maintien de la paix : 40 %. Étant donné

que le nombre d'affaires dont la Division a été saisie a augmenté plus rapidement dans les lieux d'affectation hors Siège que dans les villes sièges, on prévoit que le pourcentage des affaires soumises par les bureaux extérieurs ira en augmentant.

Tableau 30.12

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Faire respecter les règlements et les règles en vigueur à l'ONU et réduire le nombre de cas de fraude, de violation des règlements et des règles, d'irrégularité de gestion, de faute professionnelle, de gaspillage et d'abus de pouvoir.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

Meilleure protection des biens et des ressources de l'Organisation et respect accru des règlements et règles de l'Organisation.

i) Nombre d'affaires portées devant l'autorité compétente;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 4 affaires

2002-2003 (estimation) : 4 affaires

2004-2005 (objectif) : 4 affaires

ii) Nombre de recommandations concernant un dossier auxquelles il est donné suite.

Mesures des résultats :

2000-2001 : application de 90 recommandations

2002-2003 (estimation) : application de 90 recommandations

2004-2005 (objectif) : application de 90 recommandations

Facteurs externes

30.33 Les objectifs et réalisations escomptés pour le sous-programme devraient être atteints si les parties extérieures coopèrent aux investigations.

Produits

30.34 Durant l'exercice biennal 2004-2005, les produits ci-après seront exécutés :

a) Service de l'Assemblée générale :

i) Services fonctionnels : Cinquième Commission (4);

ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports établis à l'issue des enquêtes effectuées (4);

b) Services de contrôle interne (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) : évaluation des risques d'actes frauduleux et d'autres violations des dispositions réglementaires fondée sur l'étude des dispositifs de contrôle institués pour les activités à haut risque et dans les bureaux hors Siège; règlement des dossiers en souffrance relatifs à la période 1998-2003; nouvelle amélioration du mécanisme institué par l'instruction administrative ST/AI/397 pour assurer la confidentialité des communications; prise en charge de 970 nouveaux dossiers (estimation

basse) portant sur des affaires de vol, de détournement de fonds, de contrebande, de corruption et autres irrégularités, ou sur des cas de gaspillage, d'abus de pouvoir ou d'erreur de gestion; fourniture d'une assistance et de conseils sur les moyens de prévenir la fraude et les autres irrégularités, ainsi que le gaspillage, les abus de pouvoir et les erreurs de gestion; fourniture d'une assistance et de conseils techniques spécialisés aux directeurs de programme, aux fonds et programmes ayant une administration distincte et aux services chargés des investigations dans d'autres institutions internationales; fourniture de services d'investigation dans le cadre du contrôle de l'exécution des activités confiées à des fonctionnaires des Nations Unies attachés aux autorités transitoires instituées par le Conseil de sécurité; suivi de la mise en oeuvre par les départements et bureaux des recommandations formulées à l'issue d'investigations et apport d'une assistance aux unités intéressées.

Tableau 30.13

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	3 992,6	4 472,6	20	21
Autres rubriques	511,5	545,9	–	–
Total	4 504,1	5 018,5	20	21
Fonds extrabudgétaires	1 567,8	4 204,6	3	15

- 30.35 Le montant de 5 018 500 dollars permettra de créer un poste D-2 de Directeur de la Division et de financer le maintien de 20 postes; il permettra également de financer les objets de dépenses ci-après : personnel temporaire et heures supplémentaires; services de consultants; voyages du personnel; frais généraux de fonctionnement; fournitures de bureau; et mobilier et matériel de bureau. Le nouveau poste D-2 permettra de renforcer la Direction de la Division dans les domaines de la planification, de l'élaboration des politiques et de la conception de nouveaux projets. Il permettra également de mettre pleinement en relief l'importance d'un sous-programme dont la portée n'a cessé de s'élargir à mesure que ses moyens d'action et ses domaines de compétence étaient renforcés au cours des quelques exercices biennaux antérieurs.

C. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 1 486 200 dollars

- 30.36 C'est le Service administratif qui est chargé de fournir l'appui technique nécessaire au bon déroulement du programme de contrôle interne.
- 30.37 Depuis sa création en 1994, le Bureau des services de contrôle interne agit en toute autonomie, comme stipulé par l'Assemblée générale dans ses résolutions 48/218 B du 29 juillet 1994 et 54/244 du 23 décembre 1999. Conformément aux dispositions prévues par la circulaire ST/SGB/273 pour assurer cette autonomie, le Secrétaire général a donné au Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne les pouvoirs nécessaires en matière de gestion financière et de gestion du personnel. En ce qui concerne le recrutement, l'affectation et la promotion des membres du personnel du Bureau, l'ancien organe subsidiaire chargé des nominations et des promotions a été

remplacé par l'Organe de contrôle du Bureau des services de contrôle interne lors de l'introduction du nouveau système Galaxy de sélection du personnel qui est entré en vigueur le 1er mai 2002.

Produits

30.38 Durant l'exercice biennal, les produits ci-après seront exécutés :

Services administratifs et services de gestion : administration des effectifs et des crédits du Bureau au Siège, à Genève, à Nairobi et dans d'autres lieux d'affectation, conformément à la délégation de pouvoir donnée par le Secrétaire général (voir ST/AI/401) ainsi qu'aux règlements et aux règles en vigueur à l'ONU; conseils aux responsables du Bureau dans le domaine de l'administration, des finances, du personnel et du budget; service de l'Organe de contrôle du Bureau.

Tableau 30.14

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	1 049,3	1 192,2	6	6
Autres rubriques	315,6	294,0	–	–
Total	1 364,9	1 486,2	6	6
Fonds extrabudgétaires	–	323,8	–	3

30.39 Le montant de 1 486 200 dollars permettra de financer le maintien de six postes, dont le redéploiement interne d'un poste P-5 du Bureau du Secrétaire général adjoint et le redéploiement externe d'un poste d'agent des services généraux (1re classe) à destination du Bureau du Secrétaire général adjoint, ainsi que les objets de dépenses inscrits aux autres rubriques, dont le montant sera légèrement réduit.

Tableau 30.16

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne et externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/56/7, chap. II)

Le Comité demande que des renseignements sur les résultats du nouvel organigramme et de la restructuration soient inclus dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 (par. IX.14).

Le Bureau des services de contrôle interne a été restructuré en août 2001 pour assurer la cohésion des différentes fonctions qu'il exerce et pour lui permettre de fournir des services d'une plus grande utilité. Le regroupement des quatre fonctions de contrôle dans la Division du contrôle de l'évaluation et du conseil de gestion, récemment créée, a facilité la constitution d'équipes interdisciplinaires dans les domaines du

contrôle, de l'inspection, de l'évaluation et du conseil de gestion. Deux rapports soumis à l'Assemblée générale sur des cas possibles de discrimination dans l'Organisation et sur la mise en oeuvre de la budgétisation axée sur les résultats, respectivement, font clairement apparaître les effets de synergie ainsi obtenus (voir A/57/451, par. 144 à 146). En outre, le nouvel organigramme et la restructuration ont permis aux différentes divisions du Bureau des services de contrôle interne d'entreprendre des activités de contrôle communes et portant sur une diversité de fonctions dans le cadre d'un programme de gestion des risques, ce qui a eu pour effet d'accroître la productivité et l'efficacité du processus annuel de planification des travaux du Bureau.

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

(A/57/5, vol. I, chap. II)

Le Comité recommande que le Bureau des services de contrôle interne renforce sa capacité en matière d'audit des technologies de l'information et des systèmes d'information en assurant à ses vérificateurs financiers et autres non-spécialistes des technologies de l'information et des systèmes d'information une formation plus poussée aux compétences générales requises pour ce type d'audit, suivant la méthode recommandée par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, et envisage d'incorporer dans ses normes d'audit internes celles qui ont trait aux technologies de l'information et aux systèmes d'information (par. 183).

Établissement des documents de travail

Le Comité a recommandé que le Bureau des services de contrôle interne veille à ce que les vérificateurs : a) étayent les examens de contrôle interne sur les éléments documentaires appropriés; b) organisent les documents de travail au moyen de références et de renvois appropriés; et c) conservent les

Une équipe de projet dans le cadre de la réunion tripartite des entités chargées des activités de contrôle (Corps commun d'inspection, Comité des commissaires aux comptes et Bureau des services de contrôle interne) a été constituée pour examiner les stratégies qui permettraient d'améliorer la capacité d'audit des technologies de l'information dans l'Organisation.

La Division de l'audit a organisé une formation portant sur les normes applicables aux documents de travail dans tous les lieux et a décentralisé la conservation de documents de travail auprès des sections d'audit de manière à assurer un contrôle plus efficace. La Division a également mis en place un système de fiches de contrôle pour la documentation, en vertu duquel les responsables de mission et les chefs de section sont notamment tenus de certifier que les documents de

*Résumé de la recommandation**Suite donnée à la recommandation*

Le Comité a recommandé que le Bureau des services de contrôle interne veille à ce que les vérificateurs : a) étayent les examens de contrôle interne sur les éléments documentaires appropriés; b) organisent les documents de travail au moyen de références et de renvois appropriés; et c) conservent les

documents de travail pour référence et aux fins d'évaluation. Le Comité a également recommandé que le Bureau veille à ce que les évaluations effectuées par les superviseurs de l'audit soient consignées dans les dossiers regroupant les documents de travail (par. 185).

Information relative aux économies envisagées

Le Comité recommande que le Bureau des services de contrôle interne veille à ce que soient indiqués les éléments et la méthode de calcul des estimations (par. 189).

Investigations

Le Comité recommande que la Division des investigations définisse les critères permettant de savoir dans quels cas les affaires classées doivent faire l'objet d'un rapport. Le Bureau des services de contrôle interne a informé le Comité qu'un rapport était établi par les enquêteurs au sujet de chaque enquête ouverte au moment où l'affaire était classée. Le Bureau envisage de mettre à l'étude des directives relatives à la communication des rapports aux parties extérieures (par. 192).

La Division de l'audit a organisé une formation portant sur les normes applicables aux documents de travail dans tous les lieux et a décentralisé la conservation de documents de travail auprès des sections d'audit de manière à assurer un contrôle plus efficace. La Division a également mis en place un système de fiches de contrôle pour la documentation, en vertu duquel les responsables de mission et les chefs de section sont notamment tenus de certifier que les documents de travail ont été établis,

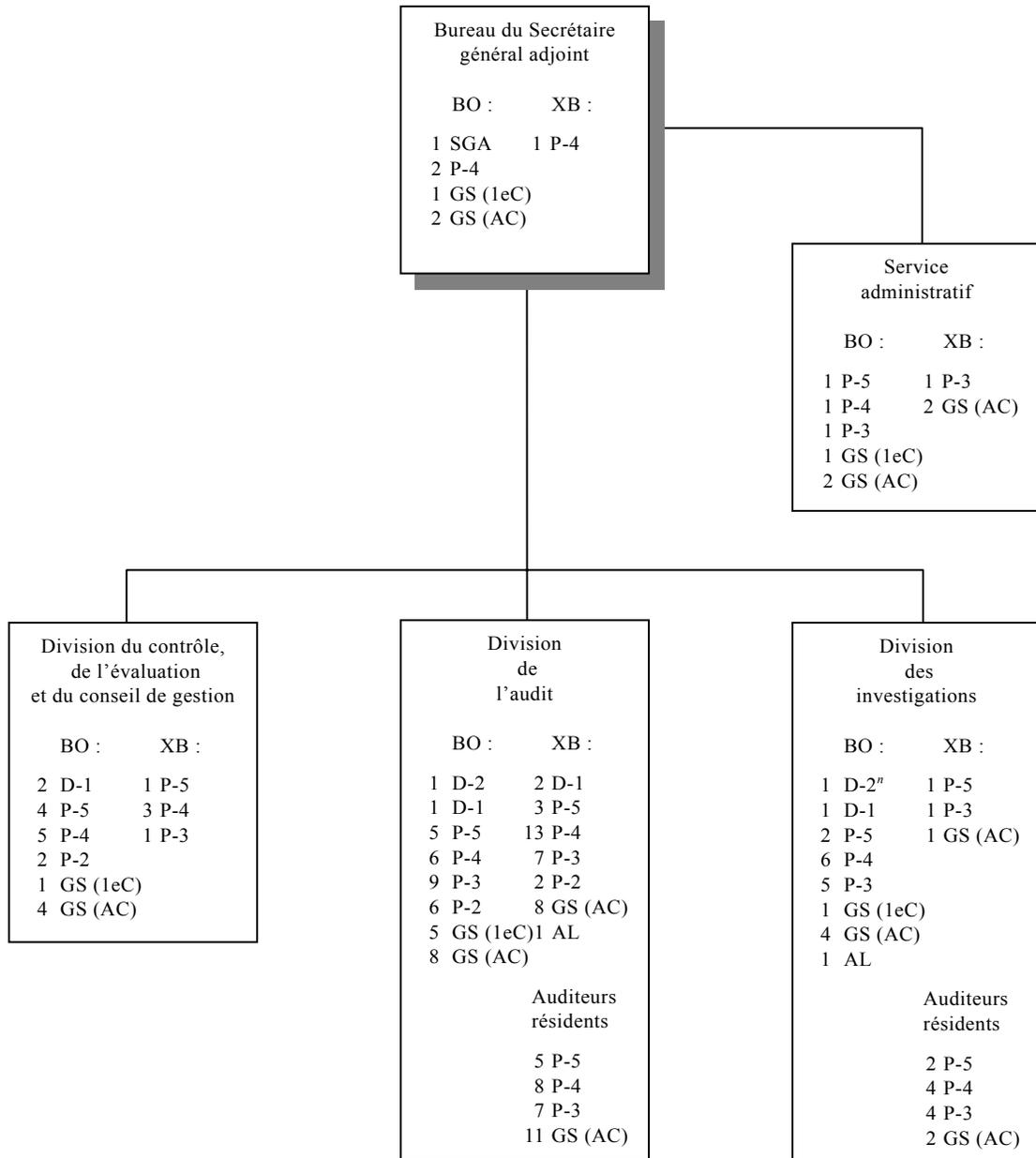
examinés, indexés et référencés, et que les examens requis de la part des superviseurs ont bien été effectués. Afin d'améliorer encore la mise en oeuvre des recommandations du Comité, il est également prévu de renforcer la formation et d'instaurer des examens périodiques des documents de travail par des collègues pour certaines missions. En outre, la Division a entrepris un projet pilote sur l'informatisation des documents de travail qui, lorsqu'il aura été mené à bonne fin, permettra d'appliquer intégralement les recommandations du Comité.

La Division de l'audit révisé actuellement son manuel afin d'améliorer la qualité des rapports d'audit et de fournir des estimations sur le montant des économies envisagées, dans la mesure du possible. Les paramètres et la méthode de calcul sont, dans tous les cas, exposés dans les documents de travail et examinés par le superviseur concerné.

La recommandation a été appliquée.

Bureau des services de contrôle interne

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2004-2005



ⁿ Postes nouveaux.

Note : SGA : Secrétaire général adjoint; GS : agent des services généraux; AL : agent local; 1eC : 1re classe; AC : autres classes; BO : budget ordinaire; XB : fonds extrabudgétaires.

Annexe

**Produits récurrents qui ne seront pas exécutés
durant l'exercice biennal 2004-2005
Contrôle interne**

<i>A/56,6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Nombre</i>	<i>Raison</i>
Par. 28.17 b) ii)	Publication en juin du rapport semestriel	2	Le rapport semestriel qui devait être publié en juin sera incorporé au rapport annuel dans le dessein de consolider ce rapport pour des raisons d'efficacité.
Par. 28.22 a) ii) b.	Rapports d'évaluation approfondie sur des thèmes choisis par le Comité	2	Le Comité du programme et de la coordination a approuvé la proposition visant à ce que les services centraux d'évaluation établissent une seule évaluation approfondie par an, au lieu de deux comme prévu précédemment, de manière à libérer des capacités disponibles en vue de préparer une évaluation thématique d'un thème transsectoriel pris parmi les domaines de travail prioritaires de l'Organisation (voir A/57/16, par. 255).
Total		4	